

ARRETE MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2025

OBJET : PERMIS DE STATIONNEMENT D'UNE SAPINE D'ECHAFAUDAGE– PLACE AOÛT 1944

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code la voirie routière,

Vu la demande en date du 26 août 2025 par l'entreprise NITSCHHELM, sise 138 route des Vannières à SAINT-ALBAIN (71260), sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public au droit du 54 place Août 1944, afin d'y installer une sapine d'échafaudage de dimensions 3,00 ml x 1,00 ml, dans le cadre de travaux de réfection de toiture,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 28 août 2025 et jusqu'au 9 septembre 2025 inclus, l'entreprise NITSCHHELM est autorisée à installer une sapine échafaudage sur le domaine public comme énoncé dans la demande, à charge pour elle de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Article 2 : L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur et ne pourra empiéter sur le domaine public sur une distance de plus de 1 mètre à partir de l'immeuble. Des mesures de sécurité pour les piétons devront être appliquées.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Le permissionnaire est tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 28 août 2025

Le Maire
Marc DUMONT

Mis en ligne le 28/08/2025

